

**S.S.I.A.P. 3**  
**(Formation Initiale)**  
**Chef des Services de Sécurité Incendie**  
**et D'Assistance à personnes**  
**S.S.I.A.P. 3**



**Personnel concerné par la formation**

- Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 3 ou postulant à un emploi de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualification prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

**Pré requis**

- Diplôme SSIAP2 ou équivalent et ancienneté requise en qualité de chef d'équipe des services de sécurité incendie ou diplôme de niveau IV
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité
- Aptitude physique attestée
- *Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 :*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000448223>

**Objectifs de la formation**

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP3 à l'issue de l'examen)

**Durée de la formation**

- **224 heures** (216 heures de formation minimum + durée de l'examen)  
(Durée du trajet pour les visites à rajouter)

**❖ Financement de la formation**

Nous contacter.

**Périoricité**

- **Recyclage** (3 jours de formation) ou **remise à niveau** (5 jours de formation) tous les 3 ans.

**AFC-IDF - [contact@afc-idf.fr](mailto:contact@afc-idf.fr) - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24**

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
FF_SSIAP 3	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	1 / 4

Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef de service, durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi

#### **Nombre de participants**

10 maximum

#### **❖ Lieu de la formation**

AFC, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine

**Personne à contacter : Mme PUMPALOVIC au 01.43.90.98.00.**

**Date et délai d'accès :** A disposition sur demande ou consultable sur le site web [www.intercariforef.org](http://www.intercariforef.org) (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation).

#### **Moyens d'encadrement**

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

#### **Moyens pédagogiques**

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection (par exemple des vidéos sur l'incendie et sur les particularités des ERP et IGH).
- Mise à disposition à chaque stagiaire au début de la formation :
  - Textes de réglementation pour l'établissement des notices de sécurité et l'étude de plans et
  - Livret de synthèse remis.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

#### **Moyens techniques**

- **Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :**

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Site d'examen validé par le président du jury

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

**AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24**

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
FF_SSIAP 3	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	<b>2 / 4</b>

### **Moyens d'évaluation**

- Contrôle continu (exercices théoriques QCM et étude du plan ) et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

### **❖ Programme de la formation**

- **Le feu et ses conséquences (12h00)**

Le feu  
Comportement au feu  
Mise en œuvre des moyens d'extinction



- **La sécurité incendie des bâtiments (65h00)**

Matériaux de construction  
Etudes de plans  
Outils d'analyse

- **Réglementation incendie (70h00)**

Organisation générale de la réglementation  
Classement des bâtiments  
Dispositions constructives et techniques  
Moyens de secours  
Visites  
Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

- **Gestion des risques (23h00)**

Analyse des risques  
Réalisation des travaux de sécurité  
Documents administratifs

- **Conseil au chef d'établissement (06h00)**

Information de la hiérarchie  
Veille réglementaire

- **Correspondant des commissions de sécurité (06h00)**

Commissions de sécurité

- **Management de l'équipe de sécurité (26h00)**

Organiser le service  
Exercer la fonction d'encadrement  
Notions de droit civil et pénal

- **Budget du service sécurité (08h00)**

Suivi budgétaire du service  
Fonction achat  
Fonction maintenance

### **Bilan de la formation**

#### **Evaluation**

QCM de 40 questions, étude de plan et oral de connaissances devant le jury.

**AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24**

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
AFC-IDF FF_SSIAP 3	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	3 / 4

### **Validation**

- Obtenir la note minimum de 12/20 au QCM, et réussir l'examen de l'étude de plan et le passage oral devant le jury.
- **Diplôme de Chef des Services de Sécurité Incendie et D'Assistance à personnes, SSIAP 3**

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF_SSIAP 3	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	<b>4/ 4</b>